

Localisation du projet par rapport au site Natura 2000



- Rampe d'accès
- Zone à Réensabler
- Exutoire Pluvial
- ZPS- ZCC



Zone bleue :

La rampe d'accès sera reprise à l'aide de sable importé depuis la zone de transit située rue du Légé. Le sable utilisé correspond au reliquat de l'extraction réalisée en 2024, provenant de la langue de sable située au droit du môle de l'avant-port.

Le volume estimé nécessaire à la réalisation de cette rampe est d'environ 250 m³.

Afin de limiter les dérangements au regard des zones protégées, le sable sera déposé en début de zone de travaux.





Zone Rouge :.

Cette zone de la plage du Valais, située hors réserve naturelle, peut devenir une zone de piège des algues vertes à marée basse ou lors de faibles coefficients de marée. Les algues vertes, déposées lors de forts coefficients de marée et non reprises par les marées suivantes, peuvent entraîner un risque de dégagement d' H_2S .

Le présent réensablement est de faible ampleur au regard de l'intervention réalisée en 2024. Il a pour objectif de maintenir un accès sécurisé à l'estran pour les usagers.



Concernant comment seront traitées les algues vertes enlevées si présence :

Depuis 2010, SBAA intervient pour le compte des communes littorales de Pordic, Plérin, St Brieuc et Hillion dans le cadre d'une convention de prestation de services. Cette convention prévoit que SBAA organise les ramassages d'algues vertes, pour raison sanitaire, sur les sites accessibles aux engins de ramassage mécaniques.

Pour la ville de Saint-Brieuc, SBAA intervient sur les sites de la grève des courses, trou aux cochons et à la plage du Valais.

Les engins ramassent les algues sur les zones portantes, là où le substrat le permet.

La plage du Valais, où se situe la cale, est ramassable. Par contre la zone située sous les cabanons est difficilement accessible pour les engins par la plage compte tenu de la présence de filières vaseuses en sortie de l'exutoire pluvial (risque d'enlèvement des engins). Les opérations de réensablement récentes réalisées par la ville de St Brieuc sous les cabanons ont permis de modifier le substrat et réduire les risques sanitaires liés aux échouages et putréfactions d'algues vertes. Evolution à surveiller et à confirmer en cas de reprise des échouages sur ce secteur (pas d'échouages importants d'algues vertes sur ce secteur depuis le réensablement).

Les algues vertes ramassées à Saint-Brieuc sont stockées temporairement sur la plateforme de ressuyage de la grève des courses, pour égouttage et sont transportées le lendemain pour être traitées à l'usine de Lantic par séchage.

Depuis 2 ans, les échouages d'algues vertes sont limités plage du Valais et aucun ramassage n'a pas réalisé en 2024 et 2025. Les échouages d'algues vertes sont variables, ils dépendent de l'ampleur de la prolifération de la marée verte liée aux conditions météorologiques de l'année et de la courantologie de la Baie de St Brieuc. Certaines années avant 2023, les échouages d'algues vertes au Valais ont été plus importants, avec plusieurs centaines de tonnes d'algues vertes ramassées, avec une présence de risques sanitaires avérés et des fermetures d'accès à la plage.



Zone verte

Exutoire pluvial

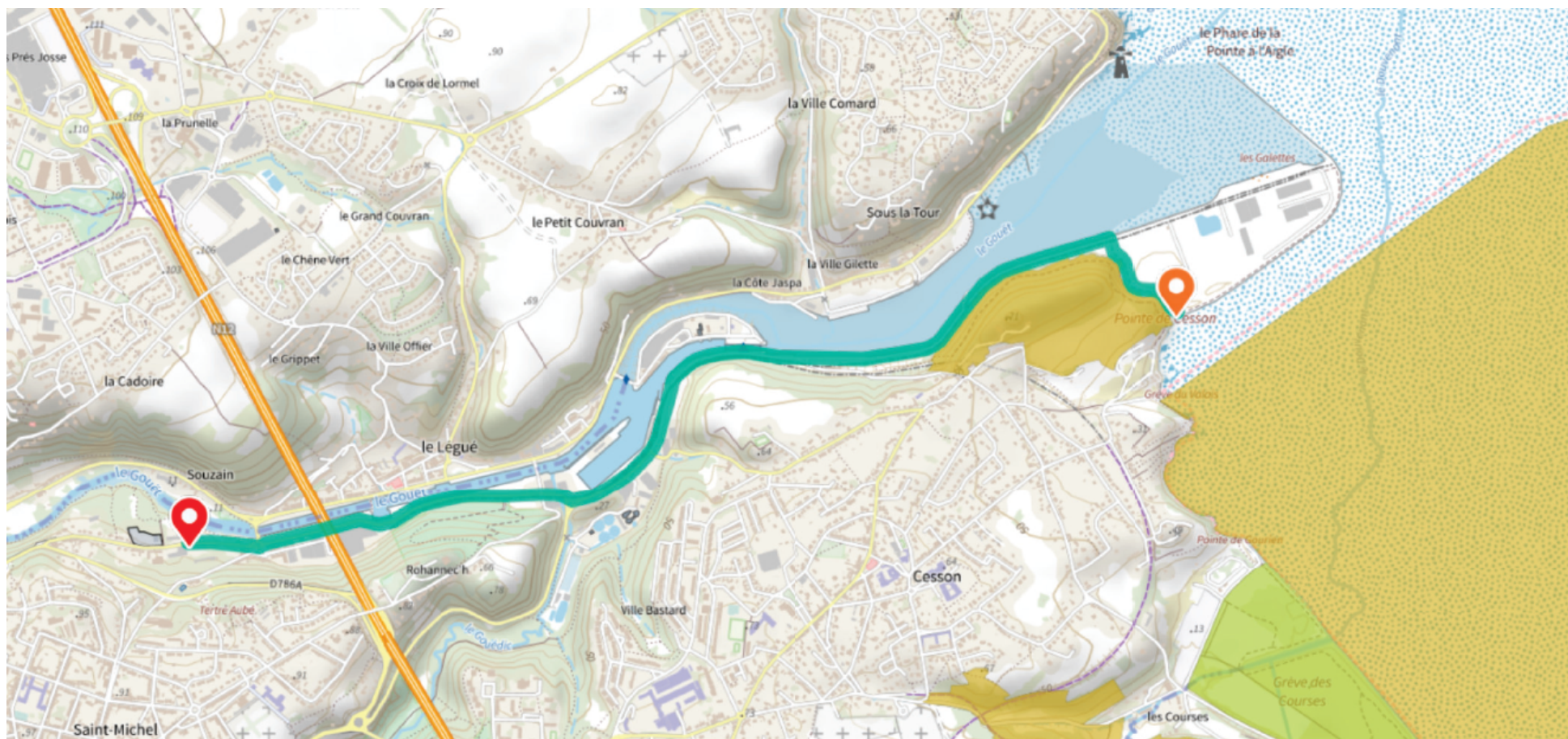
Cette zone de la plage du Valais, située hors réserve naturelle, constitue une zone de piège des algues vertes à marée basse ou lors de faibles coefficients de marée. Les algues vertes, déposées lors de forts coefficients de marée et non reprises par les marées suivantes, restent régulièrement piégées dans cette petite fosse située à la sortie de l'exutoire pluvial débouchant sur la plage du Valais.

La pluviométrie seule ne permet pas d'assurer un effet de chasse suffisant pour évacuer ces dépôts.

La présence de ces accumulations d'algues vertes génère un risque de dégagement d' H_2S .



Itinéraire zone de transit et chemin des oiseaux



Le pictogramme rouge est la zone de transit ou une partie du sable extrait en 2024 a été stocké. Le tracé bleu est l'itinéraire emprunter par les engins..

Le pictogramme orange est la zone où sera déposé le sable afin de pouvoir procéder aux travaux stipulés dans la demande de CAS/ CAS.

Cet itinéraire est le plus simple, le plus rapide, le plus sécurisant et à ce jour le seul possible étant donné que le BD Sévigné est interdit au plus de 3.5 tonnes, ainsi que la rue du chemin de l'écluse. Cet itinéraire permet aussi d'éviter les 2 filières, si le choix avait été de passer par la cale du valais et donc de limiter les impacts sur l'estran .